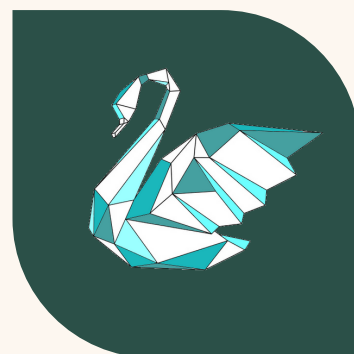


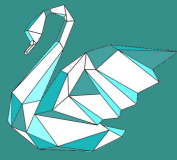
*Domaine  
Saint  
Georges*

# Règlement intérieur

À DESTINATION DES CLIENTS DU DOMAINE ST GEORGES



2 Route de Quincerot 10210 ÉTOURVY  
Téléphone : +33 (0)3 25 70 05 45  
Mail : [contact@domainsaintgeorges.fr](mailto:contact@domainsaintgeorges.fr)  
Site : [www.domainsaintgeorges.fr](http://www.domainsaintgeorges.fr)



*Domaine Saint Georges*

*Chers clients,*

*Bienvenue au Domaine Saint Georges!*

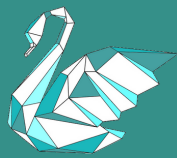
*Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre coin de paradis et espérons que vous passerez un séjour inoubliable. Afin de vous assurer un séjour confortable, veuillez prendre quelques instants pour lire ce règlement intérieur.*

*Pour toutes questions ou demandes spéciales, n'hésitez pas à nous contacter à tout moment.*

*Toute l'équipe du Domaine Saint Georges*

## Contacts d'urgence

- Police : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Urgences : 112



*Domaine Saint Georges*

# Règlement intérieur

**Le contrat de location engage le Locataire sur les conditions générales de location (voir contrat) et sur la prise en compte et le respect du règlement intérieur du Domaine Saint Georges.**

## **Durée de location**

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

## **Arrivée et départ**

- Les heures d'arrivée sont indiquées à l'avance par le locataire afin de s'assurer d'une présence pour la remise des clés ou pour trouver une solution en cas d'empêchement.
- Les heures de départ sont prévues dans le contrat.
- A votre arrivée vous seront remis, les clés et un classeur pour l'utilisation de certains appareils électroménagers.
- A votre départ, vous devrez :
  - > appeler **30 mn avant votre départ** la personne dont le numéro vous sera fourni à la remise des clés ;
  - > restituer les lieux rangés ;
  - > rendre les clés des chambres et des salles, le classeur et le matériel loué (télécommandes, rallonges...).

## **Matériel fourni**

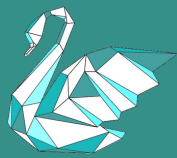
Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes, traversins et oreillers. Les draps et autre linge de maison (parures de lit, serviettes au Four à Pain et à la Meunerie, tapis de bain...) sont fournis.

Chaque matelas est équipé d'alèse qui devra rester sur le matelas lors du départ (sauf en cas d'accident).

Les lits seront faits à votre arrivée.

Avant votre départ les parures de lits devront être pliées et déposées sur chaque lit, les serviettes de toilette seront pliées dans les salles de douches respectives.

Le papier toilette est fourni. Du matériel de ménage est présent dans les placards si besoin.



*Domaine Saint Georges*

## **Utilisation des lieux**

Il est demandé à chacun de respecter les locaux (les chambres, les salles, les extérieurs). Le mobilier ne doit pas être dégradé. Toute dégradation sera facturée au signataire du contrat ou un chèque de caution sera encaissé.

Merci de signaler dès votre arrivée, tout chose dégradée pour éviter de vous attribuer cette dégradation.

Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et les remettre à leur place d'origine avant votre départ. Il en est de même pour le matériel extérieur. Pour une question d'hygiène, les lits ne doivent pas être transportés.

En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler à la fin de votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent.

En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

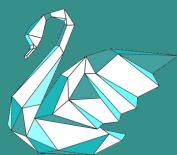
La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si le chauffage est allumé. Merci d'éteindre également le lave-vaisselle après son utilisation.

Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans les cuvettes des WC, hormis le papier toilette (surtout pas de lingettes et aucune protection hygiénique).

En cas de problème d'évacuation (wc bouché) dû à la malveillance, la responsabilité du client est engagée.

Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Les portes sont munies de groom pour la sécurité incendie, merci de ne pas les démonter ou les forcer.



*Domaine Saint Georges*

### **Utilisation de la connexion Internet**

Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le bailleur du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

### **Consignes de sécurité**

Afin de garantir la sécurité de tous et le respect des réglementations en vigueur, **des règles strictes de sécurité incendie doivent être impérativement respectées** au sein de nos locaux. Il est **formellement interdit de coucher ou d'installer des couchages temporaires dans le bâtiment "La Grange"**. De même, les dégagements et **issues de secours des salles ne doivent en aucun cas être encombrés** par des biens, du matériel ou des personnes. La capacité maximale d'accueil des bâtiments doit être scrupuleusement respectée et il est **interdit d'installer des couchages supplémentaires au-delà de la capacité déclarée** pour chaque espace. Toute infraction à ces consignes pourra entraîner des mesures immédiates et sera de la responsabilité du client.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments. Des cendriers sont installés devant chaque bâtiment.

Des extincteurs ont été placés dans les différents bâtiments. Tout appareil percuté sans raison sera facturé.

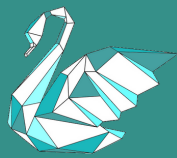
Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Nous vous remercions de votre collaboration pour la sécurité de tous.

---

Je soussigné(e) M, Mme..... désigné(e)  
locataire, reconnais avoir pris connaissance des consignes de sécurité ci-dessus et les  
accepte.

Fait à ....., le .....

Signature avec la mention manuscrite " lu et approuvé "



*Domaine Saint Georges*

### **Consigne de bienséance**

Veillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit à l'extérieur le soir après 22h et avant 7h du matin et la musique doit cesser en intérieur avant 4h du matin.

Un limiteur de décibels est installé dans la salle Chrystabelle et réglé sur 93 dB.

Les appareils de sonorisation du locataire seront obligatoirement branchés sur une prise de courant de la salle Chrystabelle connectée au limiteur de décibels.

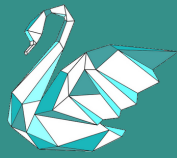
En cas de dépassement, une coupure électrique intervient durant 10 secondes, suivie d'un réarmement automatique. Si le dépassement persiste, une 2ème coupure de 10 secondes intervient suivie d'un réarmement automatique. Au 3ème dépassement, la coupure est définitive et sans réarmement automatique possible. Il vous faudra alors faire appel à la personne d'astreinte et le chèque de caution dédié aux nuisances sonores sera encaissé. Attention ! Ce limiteur de décibels enregistre l'activité sonore et permet l'édition et l'impression de toutes les valeurs en dB et les horaires.

Par mesure d'hygiène, il n'est pas permis de consommer de la nourriture, ou des boissons dans les chambres. Les chambres sont réservées uniquement au repos de chacun.

Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres, en cas de risques de pluies (et notamment d'orage).

Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence. Toute dégradation du fait de pluies à l'intérieur des pièces (notamment des parquets) sera imputable au locataire.

Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite "VILLEGIATURE" assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement jointe au contrat de location.



*Domaine Saint Georges*

### **Ordures ménagères**

Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri :

- poubelles jaunes et/ou bleues pour les emballages quels qu'ils soient ;
- poubelles vertes et/ou grises pour les déchets ménagers ;
- petites poubelles noires pour les verres.

### **Élévateur**

Un élévateur est à la disposition des personnes à mobilité réduite. Il est fermé à clé. Merci de signaler à l'avance à la direction si vous souhaitez pouvoir en disposer. Sachez qu'il ne peut pas servir à d'autres fins (monter du matériel par exemple). Cet appareil est très sensible et son utilisation en dehors des règles le met en sécurité ce qui le rend indisponible pour les personnes qui en ont besoin.

### **Accueil des animaux**

Ils sont acceptés dans la mesure où :

- ils sont tenus en laisse en extérieur (nous avons aussi des animaux : cygnes, canards et poules d'eau) ;
- leurs excréments sont ramassés et jetés à la poubelle ;
- ils ne montent pas sur les lits.

Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

**Ce règlement s'impose, à tous et à toutes, enfants et adultes, clients et invités de ceux-ci, dès lors qu'il aura été signé par le ou la responsable signataire du contrat.**

### **MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ET ..... BON SÉJOUR**

---

Je soussigné(e) M, Mme..... désigné(e)  
locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Domaine Saint  
Georges et l'accepte.

Fait à ....., le .....

Signature avec la mention manuscrite " lu et approuvé "